



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fossna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

GT Classement d'organismes

(réunion du 24 septembre 2008)

Ce GT issu du protocole DGAC 2007 – 2009 doit rendre ses conclusions lors du CTP DSNA de décembre 2008.

Dans un premier temps les méthodes et outils du décompte des mouvements et l'application de la note permettant ce décompte ont été précisés.

Les points suivants ont été abordés :

- **Prise en compte des VFR** : FO a demandé clairement que le poids des VFR soit augmenté afin de tenir compte des modifications de services rendus en fonction de la classe d'espace.

En effet, à notre sens la charge de travail induite par les VFR dans les organismes n'est pas reconnue à sa juste valeur.

FO a rappelé que le service rendu est fonction de la classe d'espace (information de trafic obligatoire ou non, séparation obligatoire ou non, etc..) et que la mise en place de CTR de classe D augmente la responsabilité des contrôleurs vis à vis des services à rendre au sein de la CTR.

Il y a plusieurs types de trafic VFR :

- Circuit d'aérodrome et sur la plate forme (piste, sol, ...),
- Dans la CTR,
- Dans le SIV,

Les services rendus à proximité de l'aérodrome (hors du circuit) sont contractuellement différents en fonction de la classe d'espace (G ou D) ou dans un SIV (C, D, E et G).

Certains terrains ont un fort trafic VFR, d'autres une mixité IFR/VFR. Chaque organisme a ses contraintes qui doivent être prises en compte.

- **Prise en compte des VFR de nuit, VFR S et VFR en classe C** : pour ces 3 types de VFR, FO a demandé qu'ils soient décomptés comme des IFR car ils doivent être réglementairement séparés des IFR.

La DO proposait un coefficient de 0.5 ce qui revenait à ne pas modifier le calcul actuel de la formule MEQ, FO a demandé le coefficient 1.

- **Prise en compte des parachutages** : FO a proposé le décompte suivant pour prendre en compte la contrainte induite par les parachutages :

1 mvt VFR pour le décollage, 1 mvt VFR pour l'atterrissage et 1 mvt IFR pour le largage dans le cas où la zone de parachutage interfère avec la plate forme ou le circuit de piste ou les trajectoires IFR/VFR.

A de nombreuses reprises la DO a tenté d'opposer les terrains entre eux en faisant des comparaisons douteuses et en utilisant des arguments fallacieux.

Au final la DO/DSNA fera des propositions lors de la prochaine réunion.

FO estime que chaque organisme a ses spécificités et que le classement doit évoluer en fonction de la charge de travail qui est composée de différents éléments (densité, type de trafic, mixité, services rendus, espaces associés, usagers, etc..).

Les GT « encadrement des SNA, Adjoints Chef CA » qui sont en cours n'ont pas été abordés.

Concernant le GT temps de pause, FO a écrit au DSNA pour faire réactiver ce GT qui impacte la sécurité et les conditions de travail.

Prochaine réunion jeudi 13 novembre 2008.